

La Commission scolaire de langue française



1596, Route 124, Abram-Village
Île-du-Prince-Édouard, C0B 2E0
téléphone : (902) 854-2975
télécopieur : (902) 854-2981
www.edu.pe.ca/csrf

Secteur : GÉNÉRAL
Politique : GÉN-305
Entrée en vigueur : 17 juin 2009
Date de révision : 16 juin 2009

Référence(s) juridique(s) : - *Charte canadienne des droits et libertés*
- *Human Rights Act*

Autre(s) référence(s) : - *Déclaration universelle des droits de l'homme*
- *Politique GOU-241, CSLF : Traitement des bénéficiaires*

Équité ethnoculturelle et droits de la personne

Préambule

La Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard reconnaît le droit de toute personne à la dignité, à la sécurité et au respect de son appartenance identitaire et culturelle.

À l'exemple du gouvernement du Canada qui a enchâssé les droits à l'égalité dans la Constitution, et prenant appui sur les valeurs que promeut le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, la Commission scolaire de langue française interdit toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou mentale, la race, l'origine ethnique, la culture ou la religion.

La Commission scolaire souhaite maintenir - au sein du milieu éducatif de langue française - un climat d'équité en matière de relations ethniques et interculturelles ainsi qu'au plan des droits de la personne.

Lignes directrices

À l'endroit de la Commission scolaire de langue française et de son personnel de direction

Convaincue de l'importance d'offrir des services éducatifs dans un environnement où ne règnent aucun parti pris, aucun préjugé ni aucune intolérance, la Commission scolaire de langue française et son personnel de direction s'engagent à :

- promouvoir l'acceptation et le respect de toutes les personnes et de tous les groupes qui composent les communautés scolaires de langue française en particulier et la population de l'Île-du-Prince-Édouard en général,
- veiller à ce que les programmes et les services éducatifs offerts dans les écoles de langue française soient exempts de partis pris et de stéréotypes,
- favoriser des conditions d'apprentissage et de travail qui permettent aux élèves, aux membres du personnel ainsi qu'à toute personne associée au bureau et aux écoles de la CSLF de bénéficier d'une égalité de chances et de traitement,
- offrir des activités de perfectionnement professionnel dont l'objectif est d'amener les membres du personnel à acquérir une compréhension des droits humains et à développer une sensibilité en matière de relations ethniques et de multiculturalisme,
- mettre en place des modalités d'embauche et d'avancement fondées sur le mérite et les aptitudes et qui sont exemptes de pratiques discriminatoires,
- dénoncer toute pratique discriminatoire favorable ou défavorable aux élèves, au personnel, aux élus de la CSLF ou à toute personne associée de près ou de loin aux écoles ou au bureau de la CSLF.

Conscient que faire œuvre d'éducation implique une recherche d'unité et d'harmonie des êtres et des choses, le personnel à l'embauche de la Commission scolaire de langue française est responsable de :

- créer et maintenir en milieu scolaire, un environnement exempt de partis pris, de préjugés, d'intolérances ou d'intransigeances,
- promouvoir une meilleure compréhension de la diversité afin d'éviter toute forme d'harcèlement basé sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'incapacité physique ou mentale, la race, l'origine ethnique, la culture ou la religion,
- favoriser une meilleure connaissance réciproque des groupes de race et de culture différentes permettant de résoudre les conflits, les malentendus ou les conceptions erronées qui peuvent surgir en raison de différences d'appartenances ethnoculturelles ou raciales,
- s'assurer que les services éducatifs offerts aux élèves ainsi que les services reliés à l'évaluation et au placement des élèves, à l'orientation et au counseling incluent des stratégies pour combattre tout préjugé ou autre forme de discrimination fondée sur l'âge, la race, l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, la culture, l'incapacité physique ou mentale,
- dénoncer haut et fort toute forme de harcèlement et de discrimination,
- faciliter un dialogue ouvert et constructif entre les élèves, le personnel et la communauté en général dans le but de promouvoir des relations positives et une compréhension multiculturelle concernant les droits humains.